



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 26 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard : « Combien de logements bâtis mais non disponibles à la location et combien de lits « froids » à Lausanne ? Comment remettre des logements existants sur le marché locatif ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce la précision des données du Contrôle des habitants et la connaissance de l'occupation concrète du parc locatif lausannois, en vue d'optimiser l'utilisation du parc existant et de lutter contre le phénomène des logements laissés vides ou détournés illégalement de leur affectation locative »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :